

Deuxième enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages des travailleurs frontaliers au Luxembourg

La Banque centrale du Luxembourg (BCL), une institution indépendante et publique, chargée de participer à la politique monétaire unique de la zone euro et de maintenir la stabilité des prix, et le CEPS/INSTEAD, un établissement public spécialisé en recherche socio-économique, lancent la deuxième vague de l'enquête «le comportement financier et de consommation des ménages des travailleurs frontaliers».

L'objectif de cette enquête est d'obtenir plus d'informations concernant les décisions financières des ménages comme les décisions de consommation, d'épargne et de demande de crédit pour mieux anticiper l'impact des chocs économiques et des changements de politique publique sur le comportement des ménages. Une enquête similaire est menée auprès des ménages résidant au Luxembourg. De cette manière, nous contribuerons à une meilleure connaissance des aspects régionaux du marché du travail et de l'impact de la politique monétaire commune, qui affecte toute personne travaillant au Grand-duché.

Un échantillon de 12 000 ménages frontaliers a été sélectionné de manière aléatoire dans les fichiers de la sécurité sociale (IGSS) selon une procédure statistique qui garantit un échantillon représentatif de tous les ménages résidant dans la Grande Région et dont au moins un des membres exerce son activité professionnelle au Luxembourg. Il est entendu que la participation à cette enquête est tout à fait volontaire. Cependant, afin de garantir une haute qualité et représentativité des résultats, il est essentiel qu'un maximum de ménages contactés y participe. Cette enquête est réalisée par Internet. Elle débute en juin et durera plus ou moins 2 mois.

Pour plus d'informations et pour consulter les résultats de la première vague de l'enquête publiés dans plusieurs Bulletins et Cahiers d'Etudes de la BCL, consulter l'adresse suivante: <http://www.bcl.lu/fr/media/HFCS/index.html>

Mention légale :

Le traitement des données pour les analyses statistiques est réalisé de manière anonymisée, conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des données, toutes nos enquêtes font l'objet d'une notification préalable à la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD).

Les données sont utilisées uniquement à des fins scientifiques et les informations collectées sont traitées en toute confidentialité. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel. Conformément à la loi sur la protection des données, vous avez le droit d'accéder aux données qui vous concernent et éventuellement de les modifier. Pour faire usage de ces droits, vous pouvez contacter le CEPS/INSTEAD ou la BCL.